



le bulletin de liaison



Contrôlons les aides publiques à l'emploi

Le scénario se répète inlassablement depuis des dizaines d'années : une entreprise, souvent industrielle, reçoit pendant une longue période des aides publiques. Elles sont nombreuses et il en existe de différentes formes, d'exonérations de cotisations sociales aux aides directes ou crédits d'impôt. Cette masse d'argent public, mise à disposition par les collectivités territoriales – qui se ménagent souvent entre elles une guerre de territoires depuis la décentralisation – ou par les services de l'État est censée soutenir et développer l'emploi. Bien entendu, aucune contrepartie n'est réellement exigée, et aucun contrôle n'a lieu dans la réalité : les services de l'État sont à moitié défectueux par un manque de moyens et à moitié garants de la politique gouvernementale et donc pro-patronale.

Les salariés et leurs représentants à travers le CSE, n'ont aucun pouvoir pour dépasser le simple stade d'information dans la BDES – lorsque celui-ci est respecté. Finalement, l'entreprise qui aura profité de l'argent public, aura pu au

choix privilégier les actionnaires ou la rémunération des cadres dirigeants au lieu de mener des investissements ou de soutenir l'emploi, en embauchant et en cessant les contrats précaires. Et, quand l'entreprise se déclare en difficulté, même au sommet de l'État, mais aussi dans les médias, tout le monde viendra déplorer la catastrophe d'une usine qui risque encore de fermer. Tous renvoyant les responsabilités de cette situation au manque de loyauté de la direction d'entreprise qui a gentiment empêché des dizaines de millions d'euros d'argent public pour éventuellement délocaliser ailleurs.

Ce cirque, temps d'hypocrisie, de vies brisées, porte un nom : le capitalisme. Pour cette raison, l'Union Fédérale SUD Industrie lancera, aux côtés d'autres organisations de SUD-Solidaires et si possible plus largement encore, une grande campagne d'information et de mobilisation pour la défense de l'emploi à travers le contrôle des aides publiques, pour rappeler que c'est aux travailleurs-ses de décider collectivement de leur avenir.

APLD, APC, ARME : décrypter pour agir

Les salariés des secteurs industriels sont confrontés depuis de longue date à la question du chômage partiel, et notamment d'activité partielle longue durée (APLD) à travers des accords de branche et/ou d'entreprise. En effet, c'est souvent la condition sine qua non – hors coté sanitaire et mesures spécifiques – pour bénéficier d'une meilleure couverture et maintien de salaire pendant les périodes de chômage partiel. Mais les pièges peuvent être nombreux, surtout quand les salariés n'ont pas de contrôle sur la stratégie de l'entreprise, sur les difficultés réelles ou liées à une recherche accrue de bénéfices et l'absence d'engagement de l'entreprise sur la pérennisation des emplois. Les gouvernements successifs ont répondu à la demande récurrente du patronat de transformer la négociation d'entreprise en recours validés collectivement, tout en es-

sayant de lui donner une forme plus « dé-mocratique ».

Derrière le chantage à l'emploi, on retrouve désormais le dispositif ARME (Activité réduite pour le maintien à l'emploi) ou encore les APC (Accord de performance collective) qui permettent à l'employeur de retirer des acquis sociaux aux salariés sans passer par la modification individuelle du contrat de travail. Il ne suffit pas de les combattre, idéologiquement ou d'afficher une simple opposition mais bel et bien de réfléchir à nos pratiques syndicales à partir des modifications juridiques.

Pour armer nos militant-e-s, l'Union Fédérale SUD Industrie veut de lancer un groupe de travail, ouvert à ses structures membres, pour sortir du matériel sur tous ces dispositifs. Avec l'intime conviction que le combat doit être mené partout et en même temps.

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article : <https://solidaires.org/BRASERO-No20>